

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 4 mars 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Diane BOUCHARD, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe, institut national du patrimoine, est désigné en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément MONQUAUT, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, bibliothèque publique d'information,
- Madame Estelle MOY, secrétaire administrative de classe normale, chargée des soutiens aux artistes et aux restaurateurs d'œuvres d'art contemporain, service du soutien à la création, centre national des arts plastiques,
- Monsieur Thibault QUITTET, secrétaire administratif de classe normale, chargé du soutien à la création littéraire, département de la création, centre national du livre.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Clément MONQUAUT, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, bibliothèque publique d'information.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mars 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines



Caroline GARDETTE